

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE**  
**Communauté de communes Le Gesnois Bilurien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2025**

Nombre de Conseillers : - En exercice : 45 - Présents : 30 - Procurations : 8

Rappel des dates : Convocation Générale : 05/12/2025 - Affichage : 05/12/2025

Le onze décembre deux mille vingt quatre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la Salle polyvalente de Bouloire sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent - excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNÉ André	X		
	DELOUBES Anne-Marie	X		
BOULOIRE	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
	DOUYERE Olivier	X		
	MONGELLA Arnaud	X		
CONNERRÉ	FROGER André			X
	CHARPENTIER Dominique		Pouvoir donné à Stéphane LEDRU - 09/12/25	
	GUILMAIN Nathalie		Pouvoir donné à Arnaud MONGELLA - 08/12/25	
COUDRECIEUX	FOULON Tony	X		
LE BREIL-SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond			X
	PLANCHON Anne-France		Pouvoir donné à Raymond ESNAULT - 11/12/25	
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent	X		
MAISONCELLES	DROUET Dominique	X		
	TRIFAUT Anthony	X		
MONTFORT-LE-GESNOIS	MACÉ Mélanie		Pouvoir donné à Anthony TRIFAUT - 11/12/25	
	FOUQUET Stéphane			X
	PLAIS Mickaël			X
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine			X
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	X		
	DE GALARD Gilles			X
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-LA-BRIÈRE	SURUT Jackie	X		
	GADEMER Catherine	X		
	CHRISTIANY Damien	X		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAIGNES	FROGER Michel	X		
	BUNEL Pierrette		Pouvoir donné à Michel FROGER - 11/12/25	
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle		Pouvoir donné à Martial LATIMIER - 11/12/25	
	LATIMIER Martial	X		
	MIGNOT Claude			X
	COURTABESSIS Alain	X		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	PENNETIER Stéphane	X		
	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAUILLOUX Nathalie	X		
	LECOMTE Jean-Claude	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel		Pouvoir donné à Céline MATHÉ - 10/12/25	
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VAL DE LA HUNE	PINTO Christophe	X		
	BARRAIS Vincent		Pouvoir donné à Christophe PINTO - 10/12/25	
	LAUDE Jean-Yves	X		

Monsieur Martial LATIMIER est élu secrétaire de séance.

**Objet : Mission locale Sarthe Nord – positionnement sur le montant d la participation 2026**

**Délibération n°2025-12-116**

La Communauté de communes subventionne la Mission locale Sarthe Nord, à hauteur de 1,10 euros par habitant, pour soutenir l'intégration sociale des jeunes de 16 à 25 ans du territoire.

En 2024, la mission locale enregistre une hausse de 12% de jeunes bénéficiaires créant ainsi un besoin croissant d'accompagnement. Il s'agit de 221 jeunes accompagnés en 2024 dont 78 en premier accueil. 98 jeunes ont signé au moins un contrat de travail, 50 jeunes ont réalisé au moins une immersion en entreprise, 3 jeunes ont effectué une mission de service civique, 16 jeunes sont en alternance, 18 jeunes ont intégré une formation.

Au regard du besoin croissant d'accompagnement des jeunes du territoire, la mission locale envisage d'augmenter la participation de notre établissement passant de 1,10 euros à 1,40 euros dont 0,30 euros centimes d'augmentation.

Cette volonté s'inscrit dans un contexte budgétaire contraint marqué par l'arrêt du financement de la Région et la baisse de subvention de l'État.

**Le Conseil communautaire,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu la convention conclue avec la Mission Locale Sarthe Nord ;  
Entendu l'exposé du Président,

**Après en avoir délibéré, décide :**

- **D'accepter** l'augmentation de la participation de la Communauté de communes à la Mission locale Sarthe Nord passant de 1,10 euros à 1,40 euros ;
- **D'autoriser** le Président à signer l'avenant à la convention et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

**Adopté.**

*Contre : F. FLOQUET*

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Communautaire,

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 12 décembre 2025,

Le Président,  
André Pigné



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Ile Gloriette - 44 041 NANTES dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télerecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).